



## « Engagement de l'Adhérent »

Adhérer à l'Association Protection Foudre, implique, pour toute personne morale ou physique, de s'engager à :

- Promouvoir par l'intermédiaire de ses prestations, les valeurs que l'Association préconise et notamment le respect des guides et normes en vigueur sur le territoire français relatifs aux produits qui y sont distribués et aux conditions d'installation de protection qui y sont effectuées.
  - Ne pas utiliser les actions de promotion de l'Association à des fins personnelles ou commerciales.
  - Ne prendre des positions à l'extérieur de l'Association, en son nom, à l'égard de produits ou d'installations que si elles ont été préalablement approuvées à l'intérieur de l'association.
- Au règlement des cotisations ultérieures, l'association vous adressera :
- un exemplaire de tout nouveau document réalisé par l'Association.
- La cotisation à l'Association vous donnera la possibilité d'utiliser le sigle de l'Association dans les cas suivants :
- sur un stand
  - sur des documents à caractère institutionnel et non commerciaux
  - sur les cartes de visite des membres physiques déclarés par leur entreprise ou organisme
  - les textes écrits par l'association, tels que les recommandations, avec mention obligatoire.
- Le non respect de cet « engagement de l'Adhérent » peut entraîner à tout moment la radiation d'un adhérent. La décision est prise, à la majorité simple, par le bureau de l'Association.

Pour signature et accord

Fait à ....., le .....

Nom :

Fonction :

Société / Organisme :